

Valérie SIPAHIMALANI
Secrétaire générale adjointe
Sandrine CHARRIER
Secrétaire nationale
Marc ROLLIN
Responsable du groupe Langues vivantes

à
Madame Florence ROBINE
Directrice générale de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

MR/YC/

Paris, le 20 février 2015

Objet : Certifications en LV

Madame la Directrice,

De nombreux collègues continuent de nous faire part de leur mécontentement et de leur incompréhension au sujet des certifications.

Dans de nombreuses académies (Strasbourg, La Réunion par exemple), les collègues d'anglais ou d'espagnol reçoivent des convocations à des journées de formation ou pour faire passer des épreuves. Dans certaines académies, les IPR recensent les professeurs volontaires, mais des collègues non volontaires sont aussi convoqués. Des équipes en viennent à refuser en bloc stage et participation aux évaluations. De fait, nous constatons que les pressions pour obliger les collègues à faire passer les certifications sont de plus en plus fréquentes.

De plus, aucune rémunération officielle n'est prévue pour ce travail, et les services ne prennent généralement pas la peine d'informer les collègues de la prise en charge possible de frais de déplacement. Nous vous demandons de rappeler aux services que la participation aux certifications, formation comme passation des épreuves, relève du volontariat et non de l'obligation de service. Les enseignants ne sauraient faire l'objet d'aucun retrait sur salaire ni de pression d'aucune sorte concernant ce sujet, sur leur évaluation comme sur la menace de fermeture de section européenne.

Nous vous rappelons que lorsque les collègues sont réquisitionnés pour les formations, les corrections des épreuves écrites et les interrogations orales, ce sont autant d'heures de cours qui ne sont pas assurées dans les classes.

Souhaitant discuter avec vous de l'évaluation du niveau des élèves en langues vivantes, nous vous rappelons notre demande de mise en place d'un groupe de travail sur l'enseignement des langues vivantes, et souhaiterions vous rencontrer sur la question précise des certifications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de nos salutations respectueuses.

S. CHARRIER

V. SIPAHIMALANI.

M.ROLLIN